

CONTRAT SOCIAL « compétitivité »

11^{ème} réunion

Certaines avancées... Où en est-on ?

Pour rappel confirmation du maintien :

- Du salaire de base, du 13^{ème} mois, des primes de poste, des primes d'inconvénients d'horaire, de la couverture sociale et l'association des salariés aux résultats du groupe intéressement/participation...

*Sur ce point la direction a cédé à la CFTC lors de la négociation du 11 septembre,
La CFTC a fait des propositions claires sur le sujet.*

Les points qui ont évolué à la négociation du 11 septembre:

- **Maintien** de la prime de rentrée (le salarié pourra choisir le versement unique ou versement échelonné sur chaque mois de l'année).
- **ACCAC Assurance Collective Contre les Aléas de Carrière : Pas de remise en cause pour les salariés qui en bénéficient actuellement.**

Pour les futurs ACCAC

- Etre au moins 6 mois dans un régime horaire pour en bénéficier, durée limitée à 18 mois.
 - Rajout du 18 sept : Durée doublée pour les salariés qui auront un changement d'emploi dû à un accident de Travail, de trajet ou suite à maladie professionnelle maximum 36 mois.
- **PEG : Prime Evolution Garantie**, est intégrée dans le salaire au 01/01/2014.
 - **La prime d'ancienneté n'est pas touchée, issue de la convention collective elle est liée au coef ; la valeur du point est revue tous les ans lors de la négociation de branche.**

Contrairement à la rumeur les congés ancienneté ne sont pas touchés.

Gestion des jours RTT pour les salariés de journée point discuté le 18 septembre :

- **Maintien : des 11 jours de RTT mais avec une consommation sur l'année.**
 - Les 11 jours seront crédités dès le 1er janvier de chaque année dont 5 à la disposition du salarié.
 - 1 jour bloqué pour la journée de solidarité.
 - 5 jours sont réservés pour l'organisation des ponts et/ou aménagements d'horaires collectifs de travail.
 - Si au 30 septembre, ces 5 jours ne sont pas positionnés par la Direction, les droits sont à la disposition définitive des salariés.
 - Les jours non consommés dans l'année sont perdus.
 - Les soldes des réserves au 31 décembre 2013 devront être progressivement consommés:
 - D'ici au 31 décembre 2015 pour les personnes avec moins de 20 jours dans leur réserve permanente.
 - Avant le départ de l'entreprise ou départ en retraite pour les salariés qui ont plus de 20 jours dans leur réserve permanent (exemple : adossés au congé sénior).
 - Monétisation strictement limitée aux cas exceptionnels prévus dans l'accord RTT.

**Aujourd'hui dans différents services, le personnel se voit refuser des congés,
les jours non consommés doivent pas être perdus,
la CFTC fera d'autres propositions.**

CONTRAT SOCIAL « compétitivité »

11^{ème} réunion

Certaines avancées... Où en est-on ?

- **Contrat de génération PSA** : engagement de la Direction de recruter + de 2000 alternants dans les deux prochaines années (*apprentis, contrat pro, VIE ...*)

***Il est clair pour la CFTC
que la Direction doit chiffrer les embauches en CDI.***

- **Ventes aux collaborateurs** : Offres promotionnelles pour les VO Véhicules d'Occasion
**Pour la CFTC cela ne doit pas s'arrêter aux VO,
la Direction doit aller plus loin avec des propositions pour les VN
Véhicules Neufs et faire des efforts sur la LOA.**

- **Supplément d'intéressement** : Proposition d'un versement d'une prime de supplément d'intéressement d'un montant compris entre 400€/ 500 € si retour à bonne fortune (ROC automobile positif).
- **Déploiement du télétravail** : Sur la base de double volontariat, limité à 2 jours maxi par semaine. Effectif au 1^{er} semestre 2014.

Une demande CFTC qui date... A suivre

Les efforts qui sont demandés aux salariés 'à hauteur de 100 millions d'€uros' pour conserver des bases fortes en France, pour le moment la balance n'est pas à l'équilibre:

- Majoration des H+ insuffisante.
- RTT : équilibre jours employeurs, jours salariés et possibilité de report.
- Embauches CDI alternants.
- Intéressement : passage de 4 à 6% le montant pour le calcul.
- Augmentations Générales dès le retour à l'équilibre.
- Quel véhicule demain pour l'ensemble des sites, quelle activité pour les DMB, quels projets pour la DRD, quel engagement pour l'emploi...
-

La CFTC rappelle que ces mesures, qui restent à négocier dans le détail, ne pourraient être négociables que si des contreparties importantes, précises et chiffrées sont accordées.

**LA CFTC,
UNE VALEUR SURE, PAS DE PROMESSES, PAS D'ILLUSIONS,
MAIS DES FAITS CONCRETS ET DE L'HONNETETE**